|  |  |
| --- | --- |
| **MRC_Haute-Gaspesie.jpg** | C:\Documents and Settings\Karine\Local Settings\Temporary Internet Files\Content.IE5\9TKPUMPS\entete_mrc_informe.jpg |
| **PROGRAMME RÉNORÉGION (PRR) – 2018-2019****aide financière pour les propriétaires-occupants à faible revenu ou à revenu modeste** |
| Le programme **RénoRégion (PRR)** s’adresse aux propriétaires à faible revenu ou à revenu modeste dont les résidences nécessitent des travaux visant la correction de défectuosités majeures. L’aide financière peut atteindre 95 % du coût des travaux admissibles sans toutefois dépasser 12 000 $. Les travaux doivent être exécutés par un entrepreneur qui détient une licence valide de la Régie du bâtiment du Québec.**Pour être admissible, vous devez répondre aux critères1 suivants** :* être propriétaire et occuper la résidence à titre de résidence principale;
* la résidence doit nécessiter un minimum de 2 000 $ de travaux visant à corriger une ou des défectuosités majeures (ex.: structure, électricité, toiture, plomberie, fondation, etc.);
* la valeur uniformisée de la résidence ne peut dépasser 115 000 $ excluant la valeur du terrain (voir évaluation municipale);

**Vous n’êtes pas admissible si vous avez bénéficié** :* du programme RénoRégion (PRR);
* du programme RénoVillage (RVI) au cours des 10 dernières années;
* du programme de Réparation d’urgence (PRU) au cours des 5 dernières années;

et, si vous n’êtes pas propriétaire-occupant de la résidence pour laquelle une demande d’aide financière est déposée.**POUR VOUS INSCRIRE VOUS DEVEZ** :* Remplir le formulaire d’inscription disponible auprès de votre municipalité, de la MRC de La Haute-Gaspésie et sur le site internet de la MRC au [www.hautegaspesie.com/fr/aide-a-la-renovation](http://www.hautegaspesie.com/fr/aide-a-la-renovation)
* Joindre au formulaire d’inscription les documents suivants :

- Une photocopie de l’avis de cotisation fédéral complet pour l’année d’imposition 2017 pour chaque membre du ménage;- Une photocopie de l’avis d’évaluation municipal (compte de taxes) 2017.* Déposer le formulaire d’inscription et les documents exigés à la MRC de La Haute-Gaspésie **au plus tard le 27 juillet à midi (12h)** à l’adresse suivante :  ***MRC de La Haute-Gaspésie***

 *464, boul. Ste-Anne Ouest* *Sainte-Anne-des-Monts, Qc G4V 1T5* Télécopieur : 418-763-7737 Courriel : mrc.haute-gaspesie@globetrotter.net**pour toutes informations supplémentaires, concernant ce programme, vous pouvez communiquer avec la mrc de la haute-gaspésie au 418-763-7791 poste 237 et visitez le** [www.habitation.gouv.qc.ca](http://www.habitation.gouv.qc.ca) |
| **Note : 1**- Les informations mentionnées ne constituent qu’un résumé du programme, d’autres modalités peuvent s’appliquer.**http://www.maisonnordique.com/images/stories/schl-cmhc-societe-canadienne-hypotheques-et-de-logement-maisonnordique-maison-nordique-maisons-neuves-prefabriquees-usinees-abitibi-temiscamingue.jpghttp://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/habiter_v2_fr/media/images/public/logo_shq.gifMRC_Haute-Gaspesie.jpg** |